

Budget rectificatif 1/2007: ajustements accord trilogue du 28 novembre 2006 - Fonds structurels, Fonds européen pour la pêche , Fonds d'investissement, CCR

2006/2303(BUD) - 01/02/2007 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 1/2007.

ACTE LÉGISLATIF : 2007/280/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2007 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 1^{er} février 2007 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif porte pour l'essentiel sur des ajustements budgétaires techniques, **sans effet sur les montants globaux du budget 2007.**